# LIVRET D'ACCUEIL
# Formations

**Organisme de Formation du CDGFPT88**
1, chemin de l'orée du bois • 88390 Uxegney
**03 54 04 60 25 • formation@cdg88.fr**

Centre de Gestion des Vosges
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

NOT_AGSER_01
V07 du 01/11/2026

# TABLE DES MATIERES

Mot d'accueil du Président ..... 2
Présentation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges ..... 3
Notre offre de formation ..... 5
Notre équipe à votre service ..... 6
Les locaux ..... 7
Le déroulement de votre formation ..... 9
La méthode pédagogique ..... 9
L'accessibilité aux salles de formation collective en présentiel ..... 9
L'équipement des salles de formation en présentiel ..... 10
Les formations à distance en classe virtuelle ..... 10
Les horaires de formation - l'assiduité ..... 10
Les ressources pédagogiques et documentaires ..... 10
Le contrôle des connaissances et des acquis - l'attestation de fin de formation ..... 11
L'évaluation de votre satisfaction ..... 12
La protection de vos données personnelles ..... 12

# Mot d'accueil du Président

Cher-e participant-e,

Je vous souhaite la bienvenue au sein de l'organisme de formation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Afin d'être en adéquation avec les besoins et les demandes de nos usagers, ainsi qu'avec le droit à la formation « tout au long de la vie », le CDGFPT88 a décidé de mettre en place un panel de formations et d'accompagnements axés sur les compétences nécessaires à la bonne pratique des métiers de la fonction publique territoriale.

Notre institution, au service des collectivités du département, se développe autour de quatre valeurs :

- Avancer ensemble ;
- S'engager durablement ;
- Innover avec sens ;
- Agir avec authenticité.

Nous mettons un point d'honneur à articuler nos actions concourant au développement des compétences autour de ces axes afin d'apporter des accompagnements et des formations de qualité. De plus, notre connaissance du service public territorial et de l'importance de ces agents, nous apporte une plus-value quant au contenu de nos enseignements.

Ce livret a été conçu pour vous apporter toutes les informations utiles au bon déroulement de votre parcours. Nous vous invitons à le lire attentivement et à nous solliciter pour toute question.



Michel Balland,
Président du Centre Départemental de Gestion
de la FPT des Vosges



# Présentation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges (CDGFPT88) est un établissement public local à caractère administratif.

Notre vocation est d'accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Le CDGFPT88 regroupe les collectivités qui lui sont "affiliées". Cette affiliation, qui s'accompagne du versement d'une cotisation, est obligatoire pour les communes et établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires, et facultative pour les autres collectivités. Les collectivités non affiliées peuvent toutefois choisir de recourir au CDGFPT88 si elles le souhaitent.

Le CDGFPT88 est chargé de réaliser un certain nombre de missions dites « obligatoires » mais peut également proposer des missions dites « facultatives » dont le financement est assuré par une cotisation additionnelle ou par une participation spécifique déterminée par convention.

Aujourd'hui, nous accompagnons près de 700 collectivités et établissements publics du département des Vosges.

Les lois n°2018-771 du 5 septembre 2018 intitulée « Liberté de choisir son avenir professionnel » et n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ont profondément réformé la formation professionnelle au sein des différentes fonctions publiques.

C'est dans ce cadre et pour toujours mieux servir les intérêts des collectivités que le CDGFPT88 propose désormais des actions concourant au développement des compétences : des formations, des bilans de compétences et un accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience. Depuis le 31 janvier 2023, le CDGFPT88 est enregistré en tant que prestataire de formation auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est sous le Numéro de Déclaration d'Activité : 44880159088.

Chacune des formations proposées permet d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences cohérentes et directement utilisables en situation professionnelle au sein des collectivités. Elles sont réalisées en présentiel et/ou en distanciel.

La certification QUALIOPI garantie la qualité de nos processus et de nos prestations d'accompagnement et de formation. Elles sont aussi une reconnaissance de l'implication permanente de nos agents et de nos services.




Depuis le 04 mars 2024, le CDGFPT88 est certifié Qualiopi. Cette certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes : « action de formation », « bilan de compétences » et « validation des acquis de l'expérience ».

Notre certificat Qualiopi est accessible sur le portail de l'Organisme de formation du CDGFPT88 : https://88.cdgplus.fr/catalogue-de-formations-cdg88/

## Notre offre de formation

Nous proposons un panel de formations conçues pour répondre à vos besoins. Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

- La gestion des ressources humaines
- La santé et la sécurité au travail
- Le management
- L'organisation

Nous disposons également d'un service « Mobilité ». Nos conseillers en évolution professionnelle sont à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre d'un Bilan de Compétences ou d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Notre catalogue de formations est accessible sur le site Internet du CDGFPT88 : https://88.cdgplus.fr/se-former-avec-le-cdg88/

L'organisme de formation du CDGFPT88 s'engage en faveur de l'égalité des chances et œuvre pour rendre ses formations accessibles à tous, sans discrimination.

Notre priorité : vous accompagner vers la réussite, dans un cadre bienveillant et adapté.

Dans le cadre de sa démarche en faveur de l'égalité des chances, le CDG 88 s'est engagé, au travers de sa Charte d'engagement pour l'accessibilité et l'inclusion en formation des personnes en situation de handicap, à favoriser l'accès à la formation pour tous les publics.

À ce titre, le nous veillons à proposer un catalogue de formations au plus grand nombre, sans discrimination, et à rechercher, dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap, souffrant d'un trouble de santé invalidant, allophones, en situation d'illettrisme ou rencontrant toute autre difficulté spécifique de suivre les formations dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Cette démarche repose sur l'écoute, l'identification des besoins spécifiques et la mobilisation de solutions appropriées (aménagements pédagogiques, matériels, humains ou organisationnels spécifiques), afin de favoriser l'accessibilité des parcours et l'inclusion de chacun.

Afin d'en bénéficier, nous vous invitons à nous signaler votre situation au plus tôt (si cela n'a pas été fait au moment de votre inscription).

Nos référents handicap sont à votre écoute pour vous aider à optimiser votre parcours de formation et favoriser votre intégration professionnelle.

## Notre équipe à votre service

Les formations proposées par l'organisme de formation du CDGFPT88 sont animées par des formateurs et formatrices expérimentés, issus d'horizons professionnels variés. Tous partagent une même ambition : transmettre leur savoir-faire avec exigence, pédagogie et engagement au service des collectivités.

Chacun des intervenants mobilise son expertise terrain, sa connaissance des réalités du service public local et des approches pédagogiques adaptées à un public adulte. Leur complémentarité permet de proposer des formations à la fois concrètes, participatives et en phase avec les évolutions du secteur public.

Ils actualisent régulièrement leurs connaissances et pratiques pédagogiques afin de garantir des formations pertinentes, innovantes et en phase avec les besoins des agents et des employeurs publics.

| ÉQUIPES | CONTACTS |
|---|---|
| **Yannick GRASSER CHAMBRE**<br>• Directrice Générale des Services du CDGFPT88<br>• Responsable pédagogique | formation@cdg88.fr<br>03.29.35.63.10 |
| **Géraldine ROCHOTTE**<br>• Directrice du Pôle Structurer les organisations et mobiliser les talents<br>• Conseillère en Évolution Professionnelle | formation@cdg88.fr<br>03.54.04.62.66 |
| **Guillaume CUNY**<br>• Chargé d'ingénierie de formation | formation@cdg88.fr<br>03.54.04.62.83 |
| **Aurélie GEOFFROY**<br>• Assistante formation | formation@cdg88.fr<br>03.54.04.62.42 |
| **Rémi MOREL**<br>• Ergonome Référent Handicap | prevention@cdg88.fr<br>09.73.03.98.77 |
| **Émilie THOUVENOT**<br>• Référent en matière d'Accompagnement, de prévention et de signalement des situations de violences, de harcèlement moral ou sexuels, d'agissements sexistes et de discrimination. | ekarm@cdg88.fr<br>03.54.04.62.33 |
| **Benoit VAUTRIN**<br>• Responsable Réseau Systèmes Informatiques | informatique@cdg88.fr<br>03.54.04.62.85 |
| **Cassandra DEL MISSIER et Nathalie BERNARD**<br>• Agents d'accueil | cdg88@cdg88.fr<br>03.29.35.63.10 |
| **Ayoub BELHAJ**<br>• Référent Facturation Comptabilité | comptabilité@cdg88.fr<br>03.54.04.62.35 |

## Les locaux

Sauf si elles se déroulent dans des locaux affectés par la structure qui en fait la commande, les formations ont lieu dans les locaux du CDGFPT88 situés :

1 chemin de l'orée du bois – 88390 UXEGNEY

Téléphone : 03 29 35 63 10

Adresse mail : formation@cdg88.fr

Coordonnées GPS : Latitude : 48.190321 Longitude : 6.403898

Nos locaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi, de 7h30 à 18h en continu

Le vendredi, de 7h30 à 17h en continu





Stationnement :

Des places de stationnement se situent devant les locaux. Le stationnement est gratuit.

Sur le parking, roulez au pas et stationnez votre véhicule en marche arrière.

Ne vous garez pas sur les places réservées aux véhicules de service et respectez les règles de stationnement sur les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

| | |
|---|---|
| Parking : | ☒ oui ☐ non |
| Salle d'attente : | ☒ oui ☐ non |
| Salles d'entretien : | ☒ oui ☐ non |
| Sanitaires : | ☒ oui ☐ non |
| Salle de pause : | ☒ oui ☐ non |
| Ascenseur : | ☒ oui ☐ non |

Restauration :

Une salle de restauration équipée (micro-ondes, réfrigérateur, bouilloire, etc.) est mise à votre disposition pendant toute la durée de la formation.

Un espace fumeur est mis à votre disposition à droite du local technique en bout de parking. Merci de jeter vos mégots dans le cendrier.

Pour votre confort, des fontaines à eau sont disponibles en libre accès. Des distributeurs automatiques de café, boissons et en-cas sont également à disposition (paiement par carte ou monnaie).

Si vous souhaitez déjeuner à l'extérieur, vous trouverez des restaurants, brasseries et boulangeries à environ 1,4 km, en direction de Golbey (uniquement accessibles en voiture).

# Le déroulement de votre formation

## La méthode pédagogique

Dans les jours qui précèdent le début de votre formation et avec le présent livret d'accueil, vous recevez :

- une convocation précisant les modalités pratiques (dates, horaires, lieu),
- le règlement intérieur de l'organisme de formation,
- la charte d'engagement pour l'accessibilité et l'inclusion en formation des personnes en situation de handicap au CDG 88,
- un formulaire de recueil de vos besoins, notamment en aménagements,
- une évaluation de pré-formation.

Il est important de lire attentivement ces documents, car ils contiennent des informations essentielles au bon déroulement de votre formation.

Le formulaire de recueil des besoins, une fois complété et retourné à votre formateur, permet d'adapter le contenu et l'organisation de la formation au plus près de vos attentes et de vos objectifs professionnels.

La formation débute par un temps d'accueil comprenant la présentation des participants, un rappel des objectifs et du planning, et une présentation des méthodes pédagogiques utilisées.

Le formateur combine apports théoriques, supports visuels et mises en pratique pour vous transmettre des compétences directement mobilisables dans votre activité.

La formation s'appuie également sur votre participation et vos retours d'expérience, favorisant les échanges et l'enrichissement mutuel.

En présentiel comme à distance, les méthodes alternent :

- exposés théoriques,
- exercices pratiques,
- travaux en groupe,
- études de cas et retours d'expérience.

Des évaluations ponctuelles permettent d'ajuster le contenu et le rythme en fonction de votre progression.

## L'accessibilité aux salles de formation collective en présentiel

Les formations en présentiel se déroulent au sein, soit :

- De la structure à l'origine de la commande,
- Dans les locaux du CDGFPT88 situé 1 chemin de l'orée du bois, 88390 UXEGNEY

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez des besoins particuliers, merci de nous en informer dès que possible afin que nous puissions prévoir les aménagements nécessaires.

Pour votre confort, vous êtes invité.e à vous présenter à l'adresse figurant sur votre convocation 15 minutes avant le début de la session.

## L'équipement des salles de formation en présentiel

Les salles de formation sont dotées de l'équipement nécessaire au bon déroulement des sessions : vidéoprojecteur, dispositif interactif, prises électriques, accès Wi-Fi, et ordinateurs mis à disposition selon les besoins (à préciser dans le formulaire de recueil de vos besoins).

En cas d'ateliers pratiques, pensez à vous munir des codes d'accès aux applicatifs que vous utilisez habituellement dans votre environnement professionnel.

L'aménagement des espaces et des équipements prend en compte le confort et l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

## Les formations à distance en classe virtuelle

Les formations à distance sont dispensées via une plateforme dédiée, conçue pour reproduire les conditions d'une formation en salle, tout en offrant la souplesse du distanciel.

Elles permettent notamment :

- d'échanger en direct avec le formateur et les autres participants,
- de consulter les supports multimédias,
- de télécharger les documents et ressources pédagogiques,
- de participer à des travaux collectifs ou ateliers encadrés,
- d'utiliser des outils interactifs (QCM, sondages, évaluations…).

## Les horaires de formation - l'assiduité

Les horaires de formation sont précisés dans votre convocation ainsi que dans la convention de formation.

En cas de retard, d'absence prévue ou imprévue, il est impératif de contacter votre formateur ou les agents d'accueil du CDGFPT88 (voir p.6 du livret).

Tout retard ou absence doit être justifié(e) : il vous sera demandé d'en indiquer le motif, quel que soit le contexte.

Votre assiduité est suivie au moyen d'une feuille d'émargement à signer à chaque demi-journée de formation. Un relevé de présence peut être transmis au commanditaire et/ou au financeur de la formation sur simple demande de leur part. Votre taux d'assiduité est mentionné sur l'attestation délivrée en fin de formation.

## Les ressources pédagogiques et documentaires

Les ressources pédagogiques utiles au bon déroulement de votre formation vous seront transmises par votre formateur via votre espace personnel sur Digiforma.

Chaque action de formation est placée sous le suivi d'un référent pédagogique, interlocuteur privilégié des stagiaires tout au long de leur parcours.

Il veille au bon déroulement de la formation et assure le lien entre les stagiaires, les formateurs et l'organisme de formation.

Vous pouvez le contacter via l'adresse formation@cdg88.fr notamment pour :

- obtenir des informations sur le déroulement et l'organisation de votre formation ;
- signaler une difficulté rencontrée au cours de votre parcours ;

- faire part de vos besoins ou de vos éventuelles difficultés d'apprentissage ;
- obtenir un accompagnement ou une orientation vers le bon interlocuteur en cas de besoin.

**Vos contacts :**

| | |
|---|---|
| Référent harcèlement | Émilie THOUVENOT |
| Référent handicap et ergonomie | Rémi MOREL |
| Référent Médecine | Lucie CLAVERT |
| Référent Psychologie au travail | Pauline CASTIAUX |
| Référent IA | Guillaume CUNY |
| Référent formation secrétaire de mairie | Sophie JOLY |
| Référent RH | Christelle VAXELAIRE |
| Référent Compatibilité | Jonathan DUCARIO |
| Référent Management | Yannick GRASSER-CHAMBRE |
| Référent Prévention | Céline KELLER |
| Référent Carrières et retraite | Brigitte VALDENAIRE |
| Référent archives | Coralie GOUTANIER |
| Référent PSC | Océane GORNET |
| Référent Organisme de Formation | Géraldine ROCHOTTE |

## Le contrôle des connaissances et des acquis - l'attestation de fin de formation

Le formateur procède à des évaluations théoriques et/ou pratiques en cours de formation. Ces évaluations formatives lui permettent de détecter vos éventuelles difficultés en cours de formation afin de mieux vous venir en aide.

Votre formation se clôture par une évaluation sommative des acquis. Elle vise à valider ou non l'acquisition des compétences et connaissances requises et ciblées en début de formation. Elle est réalisée sous la forme d'un questionnaire (QCM et questions ouvertes). Elle peut être complétée par une production personnelle, une mise en situation professionnelle et, dans certains cas, d'un examen oral. La correction de l'évaluation et son argumentation sont effectuées par le formateur. Les résultats des acquis sont évalués sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre.

Les objectifs de formation sont évalués selon le barème suivant :

- **De 8 à 10/10 : objectif acquis ;**
- **De 5 à 7/10 : objectif en cours d'acquisition ;**
- **De 0 à 4/10 : objectif non acquis.** Dans ce dernier cas, le formateur engage automatiquement un suivi avec le stagiaire afin d'identifier ses besoins et de lui proposer des moyens complémentaires pour consolider ses apprentissages.

Une attestation de fin de formation vous est transmise par mail à la fin de la formation.

Sauf précisé dans le catalogue de nos formations, nous ne délivrons pas de diplôme ou de certification à l'issue de nos cessions.

## L'évaluation de votre satisfaction

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue et pour répondre au mieux à vos attentes, il vous sera demandé de renseigner un questionnaire de satisfaction. Ce dernier vous permettra de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session, les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et les supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Il vous est également possible, à tout moment, de nous adresser une réclamation en cliquant sur la rubrique « On peut s'améliorer » accessible directement sur notre site Internet https://88.cdgplus.fr/le-cdg-88/reclamations.

Les résultats des questionnaires, vos commentaires et vos réclamations sont traités par le service Qualité du CDGFPT88 et des actions correctives sont mises en place.

Un suivi à 6 mois ?

## La protection de vos données personnelles

Le CDGFPT88, est responsable du traitement de vos données personnelles.

***Quelles données personnelles traitons-nous ?***

Nous collectons et utilisons uniquement les données personnelles qui nous sont nécessaires dans le cadre de notre activité pour vous proposer des services personnalisés et de qualité.

Nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles auprès de vous, notamment :

- **Informations d'identification et de contact** : nom, prénom, civilité, adresse électronique, numéro de téléphone, etc. ;
- **Informations relatives à votre parcours et à votre situation professionnelle** : fonction, employeur, expérience, compétences, besoins et objectifs ;
- **Informations relatives à la prestation** : inscription, prérequis, suivi de la participation, résultats des évaluations, bilans et attestations de présence ou de fin de formation ;
- **Informations nécessaires à l'adaptation de la prestation**, le cas échéant, notamment lorsqu'un aménagement particulier est demandé.

Nous ne traitons jamais de données relatives à vos origines raciales ou ethniques, vos opinions politiques, votre religion, vos convictions philosophiques ou l'appartenance syndicale, au traitement des données génétiques, vos orientations sexuelles.

***Pourquoi et comment utilisons-nous vos données personnelles ?***

Vos données personnelles sont traitées pour les finalités suivantes :

- Vous identifier et communiquer avec vous tout au long de la prestation ;
- Gérer votre inscription et assurer le suivi administratif et pédagogique de la prestation ;
- Adapter l'accompagnement à votre parcours, à vos compétences et à vos besoins ;

- Assurer le suivi de votre participation et établir les attestations de présence ou de fin de formation nécessaires ;

- Respecter nos obligations légales et réglementaires, notamment celles prévues par le Code du travail ;

- Évaluer la qualité de la prestation et assurer son amélioration continue.

Les données personnelles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées et ne sont communiquées à des tiers que lorsque cela est nécessaire à la réalisation de la prestation ou au respect d'une obligation légale ou réglementaire.

***Pendant combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?***

Vos données personnelles sont conservées pendant une durée proportionnée aux finalités poursuivies et conformément aux obligations légales et réglementaires ap

***Quels sont vos droits et de quelle manière pouvez-vous les exercer ?***

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vous disposez, selon les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPO) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges, selon les modalités de contact communiquées par le Centre de gestion.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).